

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2025

à 20H30

Conseil Municipal :

Présents : Mme Marianne LECOMTE, Mme Gina BUCHE, Mme Annie LE MOUELLIC, M. Frédéric CHARTON, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, M. Jean-Pierre PALADINI et M. Arnaud DESSERTENNE

Absents : M. Luc APPERT représenté par Mme Gina BUCHE, M. Maxime FRANÇOIS représenté par M. Frédéric CHARTON, M. Emmanuel CHONION représenté par Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Nataly MATHE représentée par Mme Marianne LECOMTE, M. Franck COPITET, Mme Georgina COPITET.

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Mme Marianne LECOMTE, Maire de Bétheniville.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 26 novembre 2025 avec l'envoi de l'ordre du jour. La délibération : répartition amendes de police a été retirée de l'ordre du jour. Elle sera remise à l'ordre du jour à la 1^{ère} réunion du conseil en janvier 2026.

La Maire informe qu'il y a un ajout à l'ordre du jour. Il s'agit de la vente d'un terrain par la succession HERBIN à la commune, qui est lié à la délibération sur l'achat du terrain OUDIN.

M. Jean-Pierre PALADINI est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2025 -Validation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2025.

Délibération N°64 – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la Marne

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire un contrat groupe assurantiel couvrant le risque statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE

d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Relyens SPS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026)

Taux garantis pendant 2 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Couverture des indemnités journalières : à hauteur de 90% des obligations statutaires

- I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**
- II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.**

L'assemblée délibérante autorise le Maire à :

- choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Délibération – Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimaux de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion de la Marne a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de santé, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après discussion, l'assemblée décide de :

- **donner mandat au Centre de gestion de la Marne** pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé ;

Délibération – Mise à jour des commissions municipales

Mme le Maire explique qu'une rectification est à noter dans la délibération N° 50 concernant l'actualisation des commissions municipales en date du 26 septembre 2025 :
Mme Gina BUCHE a été nommée présidente de la commission salle des fêtes.

Mme le Maire signale que M. Romuald ROUVRAY a souhaité se retirer de la commission Arbre de Noël et Pâques. En revanche, deux membres sont à ajouter à la commission Bibliothèque et culture : Mme Martine LAMBERT et Mme Francine MINET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider cette mise à jour des commissions municipales.

Mme le Maire passe la parole à M. Arnaud DESSERTENNE qui rappelle que l'association BATJ organise la journée pour le Téléthon le samedi 6 décembre avec l'aide de Bétheniville en fête : color move à partir de 14h30 : inscription, course et restauration : 8 euros l'inscription.

Délibération – Budget principal de l'exercice 2025 Décision modificative N°3
Autorisation de Virement de crédit pour paiement d'une Subvention exceptionnelle : BATJ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2025 pour le paiement d'une subvention supplémentaire et exceptionnelle à l'association Bétheniville à toutes jambes de 200.00 euros pour acheter le matériel pour participer au Téléthon 2025.

Délibération N° – Proposition de vente de terrain de M. OUDIN Jean-Pierre à la commune

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition de M. Jean-Pierre OUDIN de céder à la commune la parcelle de terrain cadastrée AD 4 d'une surface de 385 m² située près de la station d'épuration au prix de 2 euros le mètre carré.

Mme le Maire indique que ce terrain pourrait servir de dépôt de matériel pour les agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** le Maire à faire une proposition d'acquisition au prix de 2 euros le m² soit 770 euros.
- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **précise** que les frais seront à la charge de la Commune

Mme le Maire précise que pour cette transaction, il a été décidé de faire appel à Maître ROSSIGNOL, notaire à ATTIGNY (Ardennes), afin de respecter les vœux de notre ancien Maire de changer de notaire.

Délibération N° – Proposition de vente de terrain de M. HERBIN à la commune

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition de M. HERBIN de céder à la commune la parcelle de terrain cadastrée AA 106 d'une surface de 106 m² située près de l'HLM de Nov'Habitat au prix de l'euro symbolique.

Mme le Maire indique que ce terrain pourrait servir pour l'aménagement de parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** le Maire à accepter la proposition d'acquisition au prix de l'euro symbolique.
- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **précise** que les frais seront à la charge de la Commune

Délibération N° – Location des mange-debout de la salle des fêtes

Mme le Maire explique que la commune a acheté douze mange-debout pour les diverses cérémonies de la commune. Ce mobilier est stocké à la salle des fêtes.

Suite à l'achat de ce mobilier, le règlement intérieur de location de la salle a été modifié afin d'y incorporer la possibilité pour les administrés de louer ces mange-debout à 10 euros pièces.

Mme le Maire signale que le tarif proposé pour la location de ce mobilier est dissuasif, les administrés intéressés renoncent à le louer.

Mme le Maire propose de mettre les mange-debout à 5 euros pièce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **valide** la modification de tarif de location des mange-debout à 5 euros à partir du 8 décembre 2025.

Informations et questions diverses en bref

Problème d'accès au disjoncteur électrique dans le local du foot

Pour rappel : Mme Isabelle BOUCKSOM a signalé au dernier conseil que lors de leur tournoi de pétanque du 28 septembre, l'installation électrique du complexe avait disjoncté.

Le disjoncteur étant dans le local du foot, l'association avait dû appeler le président du foot pour remettre le courant.

Mme Isabelle BOUCKSOM souhaitait qu'une solution soit trouvée à ce problème de non-accès au disjoncteur électrique.

Mme le Maire lui répond qu'elle allait réfléchir avec ses adjoints à ce problème.

Après renseignement pris auprès de l'entreprise d'électricité DIM, des interrupteurs extérieurs ne serviraient à rien car il faudrait quand même aller dans le local pour relever le disjoncteur.

Bus

Mme le Maire informe l'assemblée que les bus ont endommagé les bordures sur la place du 8 mai 1945 au niveau du haricot. Un mail a été envoyé à Reims Mobilité pour leur signaler ce problème avec des photos à l'appui. De même, les barrières du Crédit agricole sont souvent percutées. Ce problème récurrent est dû au demi-tour que font les bus quand ils repartent de l'arrêt de bus direction Reims.

Mme le Maire indique qu'elle va recontacter M. AUGER au service voirie du Département pour trouver une solution afin de ne plus détériorer les bordures du haricot de la place du 8 mai.

Problème des livraisons rue de la Neuville

Plusieurs conseillers ont relevé des problèmes avec les camions qui doivent aller au hangar de M. PONSIN dans la rue de la Neuville. Les chauffeurs ne savent pas où se situe le hangar ; il serait bien de mettre une pancarte signalant le hangar.

Recours de la Commune de Pontfaverger

Mme le Maire annonce aux élus que le 1^{er} recours de la commune de Pontfaverger concernant sa demande d'annulation d'une de nos délibérations a été rejeté par le Tribunal Administratif. La commune doit en outre nous verser 1500 euros pour les frais.

Auto-école Craby Conduite

BETHENVILLE a demandé à notre avocat de saisir le juge des référés rémois afin d'obtenir le paiement des arriérés de loyers et l'expulsion de l'auto-école au motif qu'elle ne payait pas régulièrement son loyer.

L'auto-école a pris un avocat qui a contacté notre avocat pour nous proposer un arrangement. Les parties conviennent de maintenir le bail commercial jusqu'à la libération effective des locaux par la SARL CRABY CONDUITE qui devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2026. Mais à la veille de passer au Tribunal, nous n'avons toujours pas eu d'arrangement. Mme le Maire par mail a demandé à notre avocat de mettre un ultimatum à Craby conduite : si l'arrangement n'est pas signé avant le 19 décembre, on passera au tribunal le 14 janvier.

Panneau Bibliothèque

Mme le Maire présente le panneau choisi pour indiquer la bibliothèque. Tous les élus approuvent ce choix. Il sera posé dès que possible par nos agents techniques.

Panneau commune sportive du Grand est (labellisation)

Un panneau nous a été offert par le Comité Régional Olympique sportif du Grand Est (CROS) lors de la cérémonie du 28 novembre. Mme le Maire précise que la commune va en acheter deux autres, ainsi, il y en aura un à chaque entrée principale.

Le CROS a rappelé à la commune qu'elle disposait d'un délai de trois mois à compter de la cérémonie pour organiser la pose officielle du panneau dans sa commune.

Drone

Mme le Maire présente ses remerciements à Mme Isabelle BOUCKSOM.

Mme Isabelle BOUCKSOM nous fait une présentation des photos des installations sportives prises par le drone pour faire un panneau de signalisation.

VOIR avec les photos ce qu'il est possible de faire.

Commémoration Jean-Jacques GOUAULT

Mme le Maire rappelle la date de la commémoration du complexe sportif Jean-Jacques GOUAULT : le samedi 13 décembre à 11h00. Ont été invités les conseillers, le personnel, le Sous-Préfet, M. Arnaud Robinet, les Maires du pôle, les Présidents d'association, la Députée Lise Magnier. En outre, nous avons mis un article sur panneau pocket pour le signaler afin que tous les administrés de Bétheniville soient informés de cet hommage.

Mme Lise Magnier s'est excusée, elle était déjà prise ailleurs.

Mme le Maire signale qu'on n'a aucune idée du nombre de personnes qui seront présentes. Deux panneaux seront installés mais un seul sera dévoilé lors de la cérémonie. Une tonnelle sera installée au city en cas de pluie.

En bref

Problème d'électricité au BMX.

Eau fermée pour l'hiver aux WC du BMX afin d'éviter les dégâts liés au gel.

Mme le Maire présente ses remerciements à M. Emmanuel CHONION pour son diaporama le 11 novembre. Les administrés ont apprécié.

Mme le Maire signale que la vente du terrain à Agencia pour la création du lotissement des Rives de l'Arnes a été faite le 26 novembre chez Maître CALMET T.

Agencia précise que les travaux de voirie du lotissement devraient commencer début 2026.

Mme le Maire indique que les gouttières du Hangar communal ont été réparées. L'assainissement et l'eau potable ont été branchés, tous les raccordements ont été faits par notre ancien agent, M. Francis BARTHELEMY. Mme le Maire tient à le remercier pour cette aide précieuse car il est à la retraite depuis le 31 août.

Mme le Maire indique que les comptes-rendus des conseils municipaux dans le journal de la commune, le VAB, sont désormais plus condensés comme le souhaitaient les conseillers.

Petit tour de table des conseillers

Mme Gina BUCHE remercie la commission arbre de Noël :

- le vendredi 05 décembre : les décorations des sapins ont été installées
- le 19 décembre : distribution des colis aux personnes du 3^{ème} âge.

M. Frédéric CHARTON annonce que deux entraîneurs professionnels viendront faire un stage le 20 décembre sur notre piste de BMX. M. Frédéric CHARTON a demandé le bungalow à M. Damien EVANGELISTI pour la pause du midi.

M. Arnaud DESSERTENNE aimerait visiter l'usine MONDI car il ne la connaît pas.

Mme Isabelle BOUCKSOM aimerait savoir à quel endroit est posée la boîte aux lettres de MONDI afin de pouvoir distribuer le VAB. Les conseillers lui indiquent qu'il faut le remettre à l'accueil aux heures d'ouverture car il n'y a pas de boîte aux lettres.

M. Arnaud DESSERTENNE précise qu'Aurélié MILLART (ASC DANSE) a demandé un local. Il aimerait la contacter mais n'a pas ses coordonnées. M. Frédéric CHARTON va la prévenir car il est le trésorier de l'association ; Il annonce qu'elle organise un Noël pour les danseurs de son association.

Mme Odile LOMBARD s'interroge sur l'organisation du marché de Noël par l'association AMACIA et notamment du fait que cette association qui n'est pas de Bétheniville ne paie aucune redevance à la commune. Est-ce qu'AMACIA fait payer une place à ses exposants ou non ?

M. Jean-Pierre PALADINI aimerait que les clôtures du Lohan soient retirées.

Mme le Maire lui répond qu'il faut attendre que l'auto-école Craby Conduite déménage.

FIN DE SEANCE : 23h00